



Soyez plus efficace dans les relations avec les assurances, la défense des intérêts des copropriétaires et dans la maîtrise des coûts

Objectifs :

- Connaître les garanties du contrat MRI (Mutli Risques Immeuble)
- Savoir identifier les besoins d'assurance de la copropriété lors de la mise en place du contrat et négocier avec l'assureur ou le courtier
- Savoir renégocier son contrat et pouvoir expliquer les augmentations des primes

Public :

gestionnaires de copropriété, assistantes de copropriété, d'un syndic de copropriété

Pré-requis: aucun

Accessibilité : Formation ouverte aux personnes en situation de handicap : un **réfèrent handicap** étudiera les adaptations pouvant être mises en place pour vous permettre de suivre la formation. Pour plus d'information : rendez-vous sur notre site [CCI Formation 49](#).

Délais d'accès :

L'accès à la formation est soumis au délai d'acceptation des financeurs et du temps de traitement de la demande : de 7 jours à 2 mois selon le mode financement.

Compétences visées :

- Etre capable de re Connaître les garanties du contrat MRI (Mutli Risques Immeuble)
- Etre capable d' identifier les besoins d'assurance de la copropriété lors de la mise en place du contrat et négocier avec l'assureur ou le courtier
- Etre capable de renégocier son contrat et pouvoir expliquer les augmentations des primes

Points forts :

Une offre riche et diversifiée avec plus de 200 formations sur des thématiques très ciblées. Une équipe à votre écoute pour vous accompagner dans la réalisation de vos projets formation !

Retrouvez tous nos indicateurs de satisfaction et de performance sur [notre page CCI Formation Continue](#).

compléter avec la formation sur la gestion des sinistres en copropriété

Modalités pédagogiques :

Méthodes :

Equipement matériel :

La CCI de Maine et Loire vous accueille en proximité dans ses 3 établissements de Formation à Angers, Cholet et Saumur. Nos équipements, conçus pour répondre à l'ensemble des thématiques de formation proposées, offrent un cadre d'apprentissage agréable, performant et stimulant. Découvrez sur notre site Web [CCI Formation 49](#), nos trois campus, ateliers techniques, laboratoires

Equipe pédagogique :

Les formateurs CCI FORMATION sont sélectionnés en cohérence avec les méthodes pédagogiques que nous encourageons. Ils sont référencés sur la base de leur expertise dans leur domaine d'intervention et leur capacité à partager leur expérience au travers de solutions concrètes et opérationnelles.

INFORMATION

1 jour

€ 360 €

Session(s) à Angers

- 29/11/2021



Gestionnaire sinistres pendant 10 ans, spécialisée dans la gestion des contrats MULTIRISQUE IMMEUBLE. J'ai également été responsable d'équipe indemnisation. J'ai formé mes équipes sur la gestion des sinistres et sur la gestion des contrats immeubles. J'interviens en qualité de formatrice pour deux organismes de formation sur les parties : gestion de sinistres, conventions d'assurance et j'interviens en qualité d'enseignante formatrice pour la CCI sur la partie MRH (Multirisque habitation) et sur la partie gestion de sinistres. Parallèlement à la formation, je réalise des audits chez des courtiers et agents d'assurance pour les aider à optimiser leur process de gestion.

Validation / Certification :

A l'issue de la formation, les acquis de connaissances du participant seront évalués au regard des objectifs de la formation (QCM – quizz – mise en situation ...).

Une attestation de fin de formation pourra être remise au stagiaire à l'issue de la formation

QCM en entrée de formation et en sortie (AVEC UN MINIMUM DE 50% DE BONNES REPONSES)

Dans le cas de formations certifiantes, à l'issue de la formation, un certificat attestant de la réussite et / ou du niveau obtenu sera délivré.

Cette certification s'adresse à tous les profils de candidats, dans tous les secteurs d'activité. Elle permet aux salariés ou demandeurs d'emploi de faire reconnaître des compétences détenues à des fins de valorisation d'un parcours, de mobilité ou de candidature à un emploi.

Délivré par CCI France, mis en œuvre par les centres agréés de formation continue des CCI, le Certificat de Compétences en Entreprise est une reconnaissance formelle, inventoriée par la CNCP.

Certificat de Compétences en Entreprise





Programme :

1° INTRODUCTION

Quelques mots sur la raison de l'existence de ce contrat : rappel des textes réglementaires et dans les grandes lignes ce que couvre le contrat. Savoir chercher l'information dans les conditions générales et particulières pour maîtriser son contrat.

2° LES GARANTIES DU CONTRAT

2.1 LES GARANTIES DE BASE : Il s'agit d'évoquer ici le contenu des garanties, et les principales exclusions :

1. Les garanties dommages aux biens
2. Les garanties responsabilité civile (les obligations en relation avec la réglementation)
3. Les dommages immatériels, les frais et pertes ou frais annexes (comment fonctionnent ces garanties qui peuvent être formulées différemment en fonction des contrats et des assureurs)

2.2 LES GARANTIES OPTIONNELLES : Il s'agit d'évoquer ici le contenu des garanties, et les principales exclusions :

1. Les garanties dommages aux biens
2. Les garanties de responsabilité civile
3. Définition et rôle de l'intercalaire : il s'agit de dérogations aux conditions générales et particulières du contrat MRI. On évoquera ici son utilité et ce qu'on l'on peut y insérer à titre dérogatoire. Savoir définir les besoins spécifiques de l'immeuble et savoir négocier l'intercalaire.

3° L'ASPECT FINANCIER DU CONTRAT

3.1 LA TARIFICATION (les éléments à prendre en compte pour le calcul : antécédents, sinistralité, éléments de tarification et indice)

3.2 LA RENEGOCIATION (augmentation, résiliation, franchise)